

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Membres  
du Bureau Communautaire

Titulaires : 29  
Membres présents : 24

Date de la convocation  
7 Septembre 2021

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 13 SEPTEMBRE à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PERONNET Fabienne, PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, DAMAY Lydie

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, CHANTRELLE Brice, HOLLINGUE Rémy, MAROTTE Philippe

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs VERONT Fabrice, LEROY Jean-Maurice, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, LESCUREUX André, DUTILLEUX Olivier, CAPELLE Hubert

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Madame RIHET Anne

Messieurs WABLE Vincent, VAN OOTEGHEM J. Michel, TOURNIQUET Gautier, BEAUMONT Joël

OBJET : RANDO MUSICALE – FOLLEVILLE  
CONCERT – LE QUESNEL

**Rapport de Madame Marie-Gabrielle HALL, Vice-Présidente CULTURE**

Dans le cadre de la programmation culturelle de la CCALN et plus particulièrement concernant la RANDO MUSICALE organisée le 19 septembre 2021 à Folleville et le CONCERT organisé le 19 septembre en l'Eglise de Le Quesnel, des animations seront offertes au public,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :**

- Décide de prendre en charge le cachet des artistes qui interviendront :
  - QUATUOR 1846 (saxophones), pour un montant de 400 €
  - Ka'Prys association (groupe arabo celtique) : 300 €
  - Crescendo # (chorale) : 1 600 €
- Autorise le Président et la Vice-Présidente Culture à signer les contrats annexés et les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

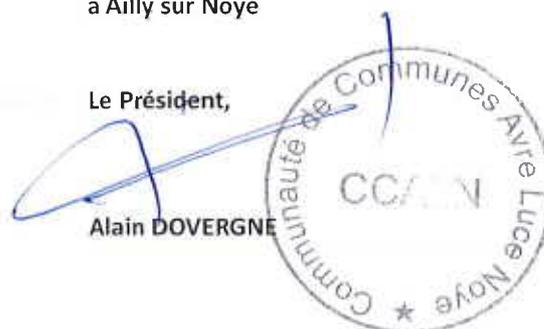
Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...14/09/21

Affiché le ...14/09/21

Fait et délibéré, le 13 septembre 2021  
à Ailly sur Noye

Le Président,

Alain DOVERGNE



**CONVENTION**  
pour le **CONCERT**  
**« QUATUOR DE SAXOPHONES 1846 »**  
du 19 septembre 2021

**Entre les soussignés :**

**L'Association Visages du Saxophone**  
6 Impasse saint Sébastien  
75011 PARIS  
Représentée par Monsieur Philippe BOURGLAN président  
ci-après dénommé « **le Producteur** »

**et**

**CCALN**.....  
144 rue du cardinal MERCIER 80110 MOREUIL  
représenté par Alain DOVERGNE  
ci-après dénommé « **l'Organisateur** »

**Il est exposé ce qui suit :**

Le producteur dispose du droit de représentation d'un concert intitulé:

**« Quatuor de saxophones 1846»**  
**Rando- musical (matin) et concert 18h**

Comportant principalement l'exécution des oeuvres suivantes :

Musiques de variétés & films ,  
Répertoire musique française (Samazeuilh, Rauber)

L'organisateur s'est assuré de la disponibilité des lieux divers spots en plein air l'église de Quesnels en Santerre salle, et le producteur déclare en connaître les caractéristiques techniques.

**Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :**

**Article 1: OBJET**

Le producteur s'engage à donner dans les conditions définies ci-après une représentation du concert susnommé,  
-9h30-12h30 Rando musical  
-18h l'église de Quesnels en Santerre

**Article 2 : OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR**

Le producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation.

Le producteur fournira à l'organisateur le programme complet des œuvres chantées et jouées  
Il fournira également tous les éléments d'information nécessaires pour la communication, en particulier la réalisation des affiches, des tracts et des programmes, et ceci au moins 1 mois à l'avance.

### **Article 3 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR**

L'Organisateur versera au titre des indemnités de sujétion et remboursement de frais à l'Association Visages du Saxophone la somme convenue de 400 Euros.

L'organisateur prendra en charge les droits d'auteur. (La SACEM), les frais pour l'utilisation des locaux et les frais divers (communication, frais de secrétariat etc....)

L'organisateur mettra le lieu à disposition du producteur, pour une répétition **le 19 septembre 2021 à 15h à l'église de Quesnels en Santerre jusqu'à 30' avant le concert pour la répétition.**

L'organisateur prendra en charge tous les problèmes matériels (**éclairages, installation de la salle, Sécurité, Pass sanitaire..**), pour permettre aux musiciens de se produire dans de bonnes conditions.

Une salle annexe et des toilettes seront mis à disposition des musiciens le jour du concert

L'organisateur se chargera de la publicité du concert.

L'organisateur se chargera de la communication aux médias.

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation du spectacle dans son lieu.

### **Article : 4 - CONDITIONS PARTICULIÈRES**

1/ Le concert doit impérativement commencer à l'heure soit 18 h précises avec possibilité d'accueillir le public retardataire pendant un quart d'heure (voir avec les musiciens)

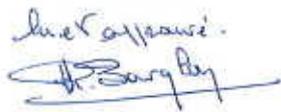
2/ nous laisser du temps pour ranger le matériel soit une heure après la fin du concert

Fait à Paris  
en deux exemplaires le 30 août 2021

Pour l'Association Visages du Saxophone

Pour CCALN

**Le Producteur**



**Philippe BOURGLAN**

**Le Président**

*In et approuvé*  
**Alain DOVERGNE**  
*le 13/09/2021*  
*Alain Dovergne*  


Envoyé en préfecture le 15/09/2021

Reçu en préfecture le 15/09/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 080-200070969-20210913-2021\_1309\_02-DE

**devis n°0022 du 25/07/21**

**GROUPE KA'PRYS ASSOCIATION**

**Correspondance :**

**3 rue de chépy**

**80131 HARBONNIERES**

**M. Tony HIRRET 06 32 64 62 92**

**Association de l'église de Folleville**

**80 FOLLEVILLE**

**N°RNA : WS03001625 (JO n°0044 du 31/10/15 ,annonce n°01609)**

*Objet : une vacation forfaitaire pour l'animation musicale de la randonnée musicale du 19 septembre 2021*

**Madame, Monsieur,**

**Veillez trouver ci-joint le montant de la prestation :**

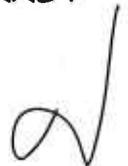
*une vacation forfaitaire pour l'animation musicale*

**300 euro**

*Musicalement*

*Le trésorier Tony HIRRET*

*Bon pour accord,  
le 13/05/2021.  
A Ataly sur Noye  
le Président  
Ataly JOVERGNE*



Envoyé en préfecture le 15/09/2021

Reçu en préfecture le 15/09/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 080-200070969-20210913-2021\_1309\_02-DE

# Association Le Chœur CRESCENDO DIESE

12, rue Frédéric Mistral 80000 AMIENS

N° SIRET 79479838900019

## Devis

A l'attention de la CCALN

N° Devis	Date
23-07	23/07/2021

Date	Désignation	Montant Total (€)
23/07/2021	Concert du Chœur Crescendo# lors de la randonnée musicale de JEP à Folleville (à 15h) L'intervention du chef de chœur avec les solistes lors d'une escale de la randonnée musicale et lors de l'accompagnement musical du piquenique  Date - le 19 septembre 2021	1600,00

TOTAL (€)	ACOMPTE	NET A PAYER (€)
1600,00		1600,00

TVA non applicable, article 293B du code général des impôts

En votre aimable règlement à l'ordre d'Association Le Chœur CRESCENDO DIESE

Règlement : VIREMENT

Date de règlement : à réception

Escompte : paiement comptant

Présidente

Ioulia Emchanova Derache

Bon pour accord,  
le 13/09/2021  
le Président  
Alan DOVERGUE